Coordinateur(trice) National(e) de Branche

Le Coordinateur National de Branche est avant tout l'animateur de sa branche.
Le cahier des charges décrit ici reprend les termes de l'article 30 du règlement intérieur.

Ton rôle :

Le Coordinateur de Branche est chargé de coordonner sa branche :

- Tu soutiens les groupes locaux dans la gestion de ta branche. Dans cette tâche tu es assisté par les Délégués Régionaux de Branche qui travaillent sous ta coordination.
- Tu assistes le Coordinateur Nationale Pédagogique pour la conception des outils pédagogiques de ta branche. Pour cela tu es membre de droit de la Commission Pédagogique Nationale.
- Tu participes à la validation des licences de chefs de ta branche au sein de la Commission Formation Nationale.
- Tu participes à l'organisation des événements nationaux de ta branche.

Pour t'accompagner dans ces missions tu disposes d'un interlocuteur au sein du Conseil d'Administration.

Tes compétences et qualifications :

- Tu es prêt à prendre du temps pour accompagner les unités
- Tu as le sens du travail en équipe et le sens des responsabilités
- Tu as pris des responsabilités dans le mouvement pendant au moins 2 ans (chef, chef adjoint, participant régulier à une instance du mouvement…)
- Tu as un engagement spirituel reconnu (engagement de responsable, engagement lors des CdFs, engagement extérieur aux EEF).
- Tu as au minimum les compétences d'un 2ième degré de ta branche
- Tu te rends disponible pour les différentes réunions prévues pendant ton mandat (CPN, AG).
- Tu as au moins 16 ans et tu as rempli et donné au CA pour approbation l'engagement du Responsable EEF.
- Tu as au moins 16 ans et tu as rempli et donné au CA pour approbation l'engagement du Responsable EEF.

Comment postuler ?

Envoie ta candidature, accompagné du **questionnaire complémentaire** rempli par ton coordinateur de groupe, à l'adresse siege.social@eclaireurs-evangeliques.fr

Mode d'élection :

Le Coordinateur National de Branche est élu par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans renouvelables.
Après discussion avec toi, le Conseil d'Administration considérera ta candidature. Puis il y aura une élection par l'Assemblée Générale après une courte présentation orale.